



Communiqué de presse

Jeudi 18 juillet 2019

Incendie de Notre-Dame : la priorité de la Ville de Paris est la santé des enfants et des Parisiens

Après l'incendie de Notre-Dame le 15 avril 2019, de nombreuses mesures et opérations de nettoyage ont été réalisées dans les écoles, crèches, logements d'assistantes maternelles du secteur de Notre-Dame, conformément aux règles en vigueur. La Ville de Paris a scrupuleusement suivi les recommandations de l'ARS et du Haut Conseil de la santé publique. Tous les résultats des tests effectués se sont révélés inférieurs aux valeurs de références fixées par l'agence régionale de santé (ARS) et les agences sanitaires. La Ville a quotidiennement procédé au nettoyage recommandé par l'ARS.

Pour répondre aux inquiétudes légitimes soulevées par l'article de Médiapart, de nouvelles mesures seront faites. Les résultats seront rendus publics, à l'instar des précédents résultats. Comme chaque année, nous profiterons également de la fermeture estivale des établissements pour mener de grandes opérations de nettoyage.

La santé des enfants est notre priorité : aucune crèche ou école n'aurait ouvert si le moindre risque sanitaire était avéré. Telle a toujours été la politique de la ville pour la petite enfance et elle restera fidèle à ces principes.

Les concentrations en plomb dans les prélèvements de poussières réalisés sur des surfaces accessibles aux enfants et/ou aux personnels sont **très inférieures à**

1000µg/m². Ce taux est la valeur la plus communément utilisée, et la seule valeur réglementaire applicable dans un cas d'exposition ponctuelle importante.

Dans tous les cas, les niveaux moyens constatés à l'intérieur de chaque établissement sont inférieurs à 70µg/m² (indicateur de vigilance cité par référence à la circulaire de la direction générale de la santé de 2016 et repris dans l'avis de l'autorité de santé d'Ile-de-France en date du 7 juin). **Il n'y avait donc, au regard de ces critères définis par les autorités sanitaires de l'État, pas « d'alerte » de santé.**

Transparence

La Ville de Paris a rendu publics les rapports complets des prélèvements et analyses qui ont été systématiquement transmis aux chefs d'établissements, à la médecine scolaire et à la Protection Maternelle Infantile. Ces résultats ont pu être communiqués aux parents et aux personnels des établissements. Ces résultats ont également été transmis volontairement en toute transparence à Mediapart.

Les actions menées

Le nettoyage a été réalisé selon des pratiques qui sont adaptées en termes de fréquence et de modalité aux recommandations pour ces établissements.

Les écoles et crèches font l'objet de nettoyages humides réguliers, qui répondent aux préconisations de l'ARS en la matière.

Les premières mesures sanitaires ont été, conformément aux préconisations de l'ARS, **le nettoyage humide réalisé par les agents de la Direction des Affaires Scolaires et de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (lingettes humides quotidiennes sur le mobilier, cours nettoyées par jet d'eau quotidien, sols nettoyés à la serpillère).**

Protocole de nettoyage quotidien et hebdomadaire effectué dans les écoles et crèches :

- faire un balayage humide quotidien des sols des pièces (préau, salles, dortoirs, réfectoires,...),
- nettoyage des points de contacts (poignées de portes, interrupteurs,...)
- faire un balayage humide des escaliers, circulations,
- laver les sols une fois par semaine,
- lavage des sanitaires plusieurs fois par jour.

- dans les crèches : nettoyage quotidien des jouets

En complément des opérations de nettoyage réalisées quotidiennement selon le protocole de l'ARS, pendant la période d'occupation des établissements par les enfants et les personnels, un nettoyage approfondi va être réalisé comme chaque été dans tous les établissements de la Ville accueillant des enfants. Dans toutes les écoles, ce nettoyage d'été consistera à **décaper les sols, laver les murs et les mobiliers.**

Cette opération est en cours et sera terminée entre le 8 et le 19 juillet dans l'école maternelle 18, rue Poullétier (pour les salles de classe) et l'école élémentaire 21, rue Saint-Louis en l'Île. Il a commencé dans la maternelle 10, rue du Sommerard (fait entre le 8 et le 26 juillet) et dans l'élémentaire 28, rue Saint Jacques (fait entre le 8 et le 26 juillet).

De nouvelles mesures de surveillance auront lieu dans tous les établissements avant la rentrée et un nouveau nettoyage de rentrée par balayage humide et application de micro-fibres humides sur les sols, murs et mobiliers des écoles et des crèches aura lieu entre le 26 et 30 août période pendant laquelle tous les agents en charge de l'entretien des locaux reprennent leur travail.

La priorité de la ville demeurera la santé des enfants et des écoliers. Bien évidemment, aucune crèche ou école ne rouvrira à la rentrée si le moindre doute de santé devait subsister. Des informations en toute transparence seront données aux parents et aux habitants bien en amont de la rentrée.

Prélèvements de dépistage

Des prélèvements plombémie mis en place avec la Ville de Paris sont d'ores et déjà possibles

- **à l'Hôtel-Dieu**
- **sur deux sites de la Ville de Paris :**
 - **le Centre de santé Edison**, 44 rue Charles Moureu (13e), les mardis, mercredis et jeudis matins sans rendez-vous
 - **le Centre de PMI Berthe Hirsch**, 6 rue de Moussy (4ème), permanence en présence d'un.e infirmier.e-puericultrice et d'un médecin tous les mardis matin en juillet et août.

Information des familles

La ville tiendra les familles informées des mesures de surveillance et de nettoyage régulièrement cet été et à la rentrée. Les conseils sanitaires de l'ARS seront relayés régulièrement.

Contact presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61